

CONDITIONS TARIFAIRES GÉNÉRALES

Au 01 novembre 2023

Ce document présente les conditions applicables aux principales opérations bancaires, réalisées dans le cadre des comptes (titres et espèces) détenus par des personnes physiques et des personnes morales auprès de GRESHAM Banque.

Votre conseiller se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour toute opération qui ne figurerait pas dans ce document.

Ces frais sont exprimés en euros et incluent la TVA.

(Taux en vigueur au 01 novembre 2023)

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

LISTE DES SERVICES	PRIX EN EUROS
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc)	GRATUIT Hors coût d'accès Internet ou abonnement téléphonique
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	N.D.
Tenue de compte	
- Changement d'adresse, délivrance de RIB ou IBAN - Frais de compte inactif - Retour courrier non distribué	Gratuit 30 € / an 10€
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	N.D.
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	N.D.
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	N.D.
Retrait d'espèce (cas de retrait en euro dans la zone euro à un DAB d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	N.D.
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	N.D.
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention	20 €

^{*} Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur leur site internet un extrait standard des tarifs (liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement).

N.D.: non disponible.

CONDITIONS TARIFAIRES GÉNÉRALES AU 01 NOVEMBRE 2023

1. Ouverture, fonctionnement et te	nue de votre compte	
1.1 Ouverture, transformation, clôture		
Ouverture de compte (CTO, PEA, PEA-PME)		Gratuit
Clôture de compte-titres ordinaire		Gratuit
Clôture de compte-titres PEA ou PEA PME		80 €
Ouverture de dossier de succession, ou de donation	-partage	200 €
1.2 Relevés de compte		
Relevé de compte espèces et relevé de portefeuille-	titres mensuel par internet	Gratuit
Duplicata de relevé de compte (sous format papier e	•	25 €
1.3 Tenue de compte		
Changement d'adresse, délivrance de RIB et IBAN		Gratuit
Tenue de compte inactif (compte sans mouvement à	à l'initiative du client)	30 €/an
Retour courrier non distribué	a rimidalive da chenej	10 €
Coût des dépôts espèces (en cas de taux négatif)		Taux de facilité de dépôt BCE
		dès 5000€ et 30 jours
1.4 Services		100.0
Nantissement pour établissement tiers		100 €
Emission d'une lettre de circularisation		50 €
2. Banque à distance		
Abonnement permettant la visualisation des compte	s espèces (solde et mouvements) et des portefeuilles de titres	•
(lignes d'investissements valorisées et mouvements)	ou abonnement téléphonique)
3. Vos moyens et opérations de pai	ement	
3.1 Cartes		N.D.
3.2 Virements		
Virement reçu de France ou de l'étranger		
	nanent, sous réserve d'un RIB/IBAN complet et correct	Gratuit
Virement émis vers l'étranger (hors SEPA)	,,	20 €
Virement SWIFT		20 €
Virement interne compte à compte		Gratuit
3.3 Prélèvements / TIP		
Mise en place ou révocation d'un mandat de prélève	ment SEPA	Gratuit
3.4 Chèques		
Remise de chèques (alimentation de votre compte)		Gratuit
Demande de renouvellement de chéquier (réservé a	ux comptes Cash Leader ou Gresham Essentiel)	Gratuit
	dé avec AR (réservé aux comptes Cash Leader ou Gresham	Refacturation des frais
Essentiel)		postaux
Certificat de non-paiement, opposition sur chèque o	u sur chéquier, photocopie de chèque	25 €
3.5 Opérations de change		
Opération de change simultanément à une opération	a do transfort ou do ranatrioment tello que visée au	
paragraphe « virements »	i de transfert ou de rapatriement tene que visee au	Non disponible
Toute opération constituant à acheter ou vendre des	s devises au comptant	Non disponible
4. Irrégularités et incidents		
4.1 Commission d'intervention		20 €
4.2 Opérations particulières		
Lettre de rappel pour régularisation		25 €
Saisie administrative à tiers détenteur		10% plafonné¹ à 100€
Autres types de saisies		200 €
4.3 Incidents de paiement		
Frais de remise sur chèques impayés (chèques	Montant inférieur ou égal à 50 €	30 €
entrants)	-	
Facturés una seule fois pour les chèques présentés	Montant supérieur à 50 € et rejetés à plusieurs reprises dans les 30 jours suivant le prem	50 €
Emission de chèque tiré sur nos caisses avec provisi		ner rejet. 75 €
Opposition sur prélèvement émis	on mounice	25€

¹plafonné à 10 % de la somme réclamée pour une opposition administrative

Opposition sur prélèvement émis

Rejet de prélèvement reçu
4.4 Découvert non autorisé

25€ 20€

€STR² + 7 %

²« taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour en euros non garantis pour les banques de la zone euro » (Banque De France)

Crédits

5.1 Crédit à la consommation

Prêts d'une durée supérieure à 3 mois, pour lesquels un échéancier est prévu. Le Taux Effectif Global (TEG) du prêt est déterminé en fonction de la durée du prêt, de la nature du bien financé, des garanties offertes et du montant de l'apport personnel.

Le taux d'intérêt applicable et les modalités du prêt sont fournis sur demande et après étude préalable, les frais de dossier sont eux de 500 €

5.2 Crédits immobiliers

Prêts d'une durée supérieure à 3 mois, pour lesquels un échéancier est prévu. Le Taux Effectif Global (TEG) du prêt est déterminé en fonction de la durée du prêt, de la nature du bien financé, des garanties offertes et du montant de l'apport personnel.

Le taux d'intérêt applicable et les modalités du prêt sont fournis sur demande et après étude préalable, les frais de dossier sont eux de 500 €

Une caution bancaire est susceptible d'être mise en place sur demande écrite du client et confirmation écrite de l'accord de GRESHAM Banque, dans la mesure où les garanties apportées sont constituées de titres conservés ou de contrats émis par GRESHAM.

Coût annuel (frais prélevés lors de la mise en place ou lors du renouvellement de la date anniversaire

Nous consulter. Maximum 2,5%

Frais de dossier

500€

6. Épargne et placements financiers

6.1 Offre « Gresham Essentiel »

Ouverture compte « Gresham Essentiel » (Compte espèce seul)

Gratuit

6.2 Placements financiers

6.2.1 Frais sur transactions

OPC** du Groupe APICIL OPC** hors du Groupe APICIL

Droit d'entrée, droit de sortie €

Gratuit

Frais sur transactions (Passage d'ordres OPC**)

Selon prospectus de l'OPC** Gratuit

Autres valeurs mobilières cotées

Courtage:

Nature de la valeur / Place de négociation	Taux	Montant minimum (sauf PEA et PEA-PME)
Actions et obligations /France & Europe (Frais d'intermédiation inclus)	0,70 % (PEA et PEA PME Limités à 0,5% du montant de l'opération si elle est réalisée par voie dématérialisée)	20 €
Actions autres pays (Frais d'intermédiation inclus)		90 €

6.2.2 Opérations sur titres

Coupons, souscription, attribution, échange, remboursement

Gratuit

6.2.3 Droits de garde

OPC** du Groupe GRESHAM Autres valeurs mobilières Compte titres ordinaire

Autres valeurs mobilières PEA et PEA-PME

Gratuit

0,30 % (min 25 € - max. 250 €)

0,30 %

(majoration de 5 € par ligne et de 25 € spécifiquement pour les titres non cotés)

Ces frais s'appliquent à chaque dossier titres, PEA ou PEA-PME. Ils sont prélevés intégralement à terme échu chaque début d'année et assis sur la valeur du portefeuille au 31 décembre précédent.

6.2.4 Transferts de titres

Transfert sortant PFA et PFA-PMF

Transfert entrant Transfert sortant Gratuit 20 € par ligne

(Minimum de 75 € par compte)

15 € par ligne

(maximum de 70 € par transfert auxquels s'ajoutent les frais de

clôture de 80€)

** OPC: Organisme de Placement Collectif (SICAV ou FCP)

Assurance et prévoyance

Nous consulter

Résoudre un litige

Notre Service Client est à votre disposition pour répondre à toute demande d'information et traiter vos éventuelles réclamations.

En premier recours, nous vous prions de bien vouloir soumettre votre demande directement à votre Conseiller habituel, dont les coordonnées de contact sont rappelées sur toutes nos correspondances.

Vous estimez que la première réponse apportée par votre Conseiller habituel est insatisfaisante. Dans ce cas, vous pouvez nous adresser votre réclamation par courrier électronique à l'adresse suivante : reclamation@gresham-banque.fr

Si la réponse apportée ne vous donne pas satisfaction, vous pouvez nous adresser un courrier à la Direction juridique de GRESHAM Banque : GRESHAM Banque, 20 rue de la Baume CS 10020 75383 Paris CEDEX 08

Par ailleurs, conformément à l'article L. 316-1 du Code Monétaire et Financier, après épuisement des recours internes au sein de GRESHAM Banque, le Médiateur peut être saisi :

Si le litige concerne une opération de banque : par voie électronique (https://www.lemediateur.fbf.fr/saisine) ou par voie postale à l'adresse suivante :

Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française Clientèle des Particuliers CS151 75422 Paris Cedex 09

Si le litige concerne une opération sur les marchés financiers : à l'adresse suivante

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

BQ24/FCR0082

GRESHAM Banque 20 rue de la Baume – CS10020 -75383 Paris Cedex 08 www.gresham.fr

GRESHAM Banque, S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de 8 997 634 €. RCS : Paris 341 911 576. Etablissement de crédit n°14.120 − Siège social : 20 rue de la Baume CS 10020 − 75383 Paris Cedex 08